

coutume. Aujourd'hui, non-seulement les lois, mais les constitutions même s'altèrent de jour en jour. Le mandataire du peuple se trouve tout à coup en présence d'une loi, d'une mesure dont il ne prévoit pas toute la portée. C'est une question qui touche à l'éducation, aux rapports de l'Eglise et de l'Etat, qui affecte une base sociale, un principe religieux, ou qui comporte un vif intérêt national. Le législateur choisi par le vote populaire n'est pas toujours, ne peut pas être toujours compétent à la juger. Il est souvent bien disposé, il ne demande qu'à être éclairé et il est urgent qu'il le soit. Certains hommes se sont fait une spécialité d'étudier ces difficiles questions; faisons appel à leurs lumières, chargeons-les de les traiter.

L'établissement du régime constitutionnel a donné à notre peuple des devoirs inconnus jusqu'alors, devoirs qu'il lui faut remplir avec conscience et connaissance. De là est née la nécessité de modifier l'enseignement populaire. Nous ne sommes plus au temps où il suffisait d'enseigner le respect et la soumission dus à l'autorité. Le rôle du citoyen ne se réduit plus à l'obéissance ou même aux simples représentations. Il a maintenant des droits et par là des devoirs nouveaux dont l'accomplissement obligatoire, en conscience, peut entraîner de graves conséquences. Il faut garder qu'il n'agisse en aveugle. Appelé à participer au gouvernement de l'Etat, sa main doit savoir donner la bonne impulsion. Il a besoin d'être éclairé, et les avertissements doivent lui venir du haut de toutes les tribunes.

Et ce devoir est devenu encore plus pressant depuis la Confédération. Notre peuple canadien-français tient maintenant dans sa main tout ce qui est essentiel à la sauvegarde de ses destinées. La législature de Québec a le contrôle de toutes les questions vitales; elle statue sur tout ce qui touche de près aux bases de la société: la religion, la famille et la propriété. C'est son domaine, son champ d'action. Chaque faux pas est gros de conséquences, et peut affecter gravement la stabilité de la société. Et il n'y a plus, sur ce théâtre, cette vive rivalité de races et de foi, qui, sur toute question religieuse ou nationale, contribuait si puissamment à grouper du côté des bons principes la majorité de nos représentants. Cet aiguillon manque au bien et est obstacle à l'erreur. L'ennemi venant du dehors était moins à craindre que celui qui naît au sein de notre nationalité. Au premier on attribuait facilement de pervers desseins; au second le cœur est porté à toujours donner le bénéfice de bonnes intentions. Il faut donc plus que jamais une étude approfondie de toutes les questions graves de notre politique; et cette étude est un devoir autant pour la partie dirigeante de la population laïque que pour le clergé. C'est de ces deux classes que doivent partir les concours et l'encouragement nécessaires aux hommes sérieux qui traiteront au point de vue des principes catholiques, chaque question importante qui se présentera.

Et il ne faut pas se restreindre aux mesures législatives. Les fausses théories qui infestent les intelligences dans le vieux monde ont leur influence parmi nous. Nous ressentons dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre matériel le contre-coup de toutes les grandes commotions européennes, et les échos des luttes sociales et religieuses qui s'y livrent parviennent distinctement à nos oreilles. Les erreurs sont partout les mêmes; ce qu'elles font ailleurs, elles le feront en Amérique. Il importe de se prémunir, de se préparer. Convaincus que l'ordre n'a d'autres bases que les principes sociaux tels que les entend l'Eglise, nous devons veiller à ce que ces principes demeurent intacts dans l'esprit de notre population. Nous devons, devant tout fait nouveau, tout courant d'idées, les proclamer et les faire bien connaître. Notre vaillant clergé est là; joignons à sa grande influence les moyens que nos institutions constitutionnelles mettent plus spécialement à notre portée. Notre nationalité—l'histoire en fait foi—a un caractère spécial; travaillons à le lui conserver. Contre l'invasion universelle des doctrines funestes, il faut protéger notre peuple. C'est un devoir d'écrire et un devoir pour ceux qui comprennent d'encourager les écrivains se vouant à cette œuvre. La partie saine de notre population le comprend, et nous avons lieu de croire que le clergé attend avec hâte qu'une revue accepte une telle mission.

Nous allons donc, encore plus spécialement que par le passé, suivre pas à pas et même précéder, si c'est possible, le mouvement des idées parmi nous. Nous tâcherons de bien saisir le point menacé, de le déterminer avec précision, et nous appellerons alors à notre secours les hommes de science et d'expérience habitués à manier la plume.

Nous ferons la même chose pour les questions comportant de grands intérêts matériels, tout en restant étrangers aux querelles de parti.

III

Nous comptons sur la collaboration de tous ceux qui peuvent alimenter une revue, et nous avons déjà reçu promesse de concours de la part de plusieurs de nos principaux littérateurs. L'entreprise n'étant en aucune manière une spéculation, les éditeurs ont décidé qu'après le paiement des dépenses nécessaires d'impression et d'administration, le surplus des recettes sera appliqué à rémunérer les écrivains.

L'examen et le choix des matières sera confié à un bureau de direction. Les collaborateurs ne seront responsables que de ce qui paraîtra sous leur signature.

Il sera publié un feuilleton intéressant. Autant que possible nous nous procurerons des romans canadiens inédits.

Les livraisons de la *Revue Canadienne* paraîtront vers le 25 de chaque mois. Elles seront chacune de 64 pages, format in-octavo. L'abonnement fixé à la somme de deux piastres et demie par an sera réduit à deux piastres pour ceux qui paieront d'avance.

La suspension de la *Revue* avait causé des regrets dans notre monde littéraire, et nous croyons que sa réapparition sera accueillie avec une vive sympathie. La crise financière que nous venons de traverser avait forcément ralenti le zèle des amis de la littérature; nous espérons que les temps meilleurs vont le faire revivre plus fort que jamais.

Les matières seront variées et la *Revue* sera générale. Nous ne laisserons passer inaperçue aucune question importante. Nous voulons que la *Revue* se reconquière elle-même par le choix judicieux, par l'intérêt et par l'importance de ses matières, à l'attention et à l'encouragement du public instruit.

Montréal, Janvier 1881.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES soumissions adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à midi, le 18 MARS prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, à dater du 1er JUILLET prochain, savoir:—

BERTHIER et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

CHICOUTIMI et TREMBLAY, six fois par semaine.

ESCUMINAC et FLEURANT, une fois par semaine.

L'ANSE AU FOIN et TREMBLAY, deux fois par semaine.

LEVIS et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

MAPLE GROVE et SOMERSET, trois fois par semaine.

MATANE et la STATION DE ST-OCTAVE, six fois par semaine.

MURRAY BAY et STE-AGNÈS, douze fois par semaine.

ST-ARSENE et VIGER, trois fois par semaine.

ST-AUBERT et la STATION DU CHEMIN DE FER, six fois par semaine.

STE-CLAIRE et ST-MALACHIE, six fois par semaine.

ST-DENIS et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

ST-GERVAIS et la STATION DU CHEMIN DE FER, six fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, aux bureaux intermédiaires et au bureau du soussigné, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,

Québec, 4 février 1881.

17 février 1881.